



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC LA SOCIETE
"CAMPAGNE POUR UNE MEILLEURE
AUDITION" POUR L'ORGANISATION D'UNE
ACTION GRATUITE D'INFORMATION ET DE
CONTROLE DE L'AUDITION.**

**DÉCISION N° DM-26-173
EN DATE DU 19 MAI 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N° A-26-230 en date du 31 mars 2026 portant de délégation de fonction à Monsieur François EPINAT en tant qu'Adjoint au maire chargé des Solidarités et de la Santé

CONSIDÉRANT la proposition de la société « Campagne pour une Meilleure Audition », représentée par Maëlys AUVRA et située au 6 rue Fructidor 93400 Saint-Ouen sur Seine, de proposer une action d'information et de contrôle gratuit de l'audition le vendredi 22 mai de 9h00 à 18h00.

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec la société « Campagne pour une Meilleure Audition », représentée par Maëlys AUVRAY et située au 6 rue Fructidor 93400 Saint-Ouen sur Seine, pour l'organisation sur l'Esplanade de l'Hôtel de ville, d'une action d'information et de contrôle gratuit de l'audition le vendredi 22 mai de 9h00 à 18h00.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la solidarité et de la
santé,

Signé

François EPINAT

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télerecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260519-lmc1H14272H1-AR Date de réception en Préfecture : 19/05/2026 Date de Publication : 19/05/2026
--